

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



# PLU-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE

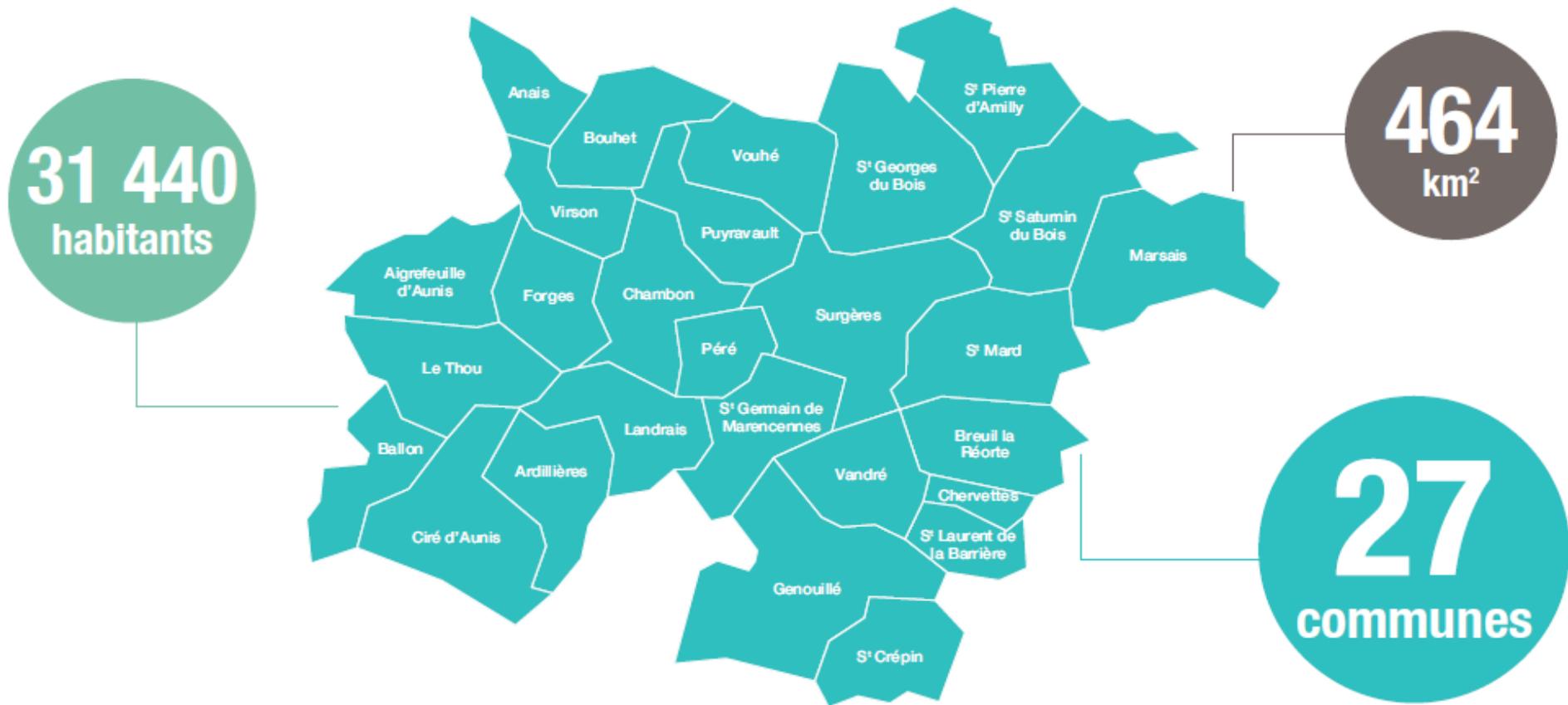
A stylized map of a region, possibly the Grand Est area, filled with various geometric patterns like dots, lines, and triangles. A green compass rose is located on the left side of the map.

# PLU-i-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

## Introduction

# Aunis-Sud en quelques chiffres



# Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

## UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Il traduit les **grandes orientations d'aménagement** de la Communauté de Communes Aunis Sud à **horizon 2030**.

## UNE DEMARCHE SOLIDAIRE

Il garantit la **cohérence et la complémentarité** du développement des 27 communes de la Communauté de Communes pour **répondre aux besoins** (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

# Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

## UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

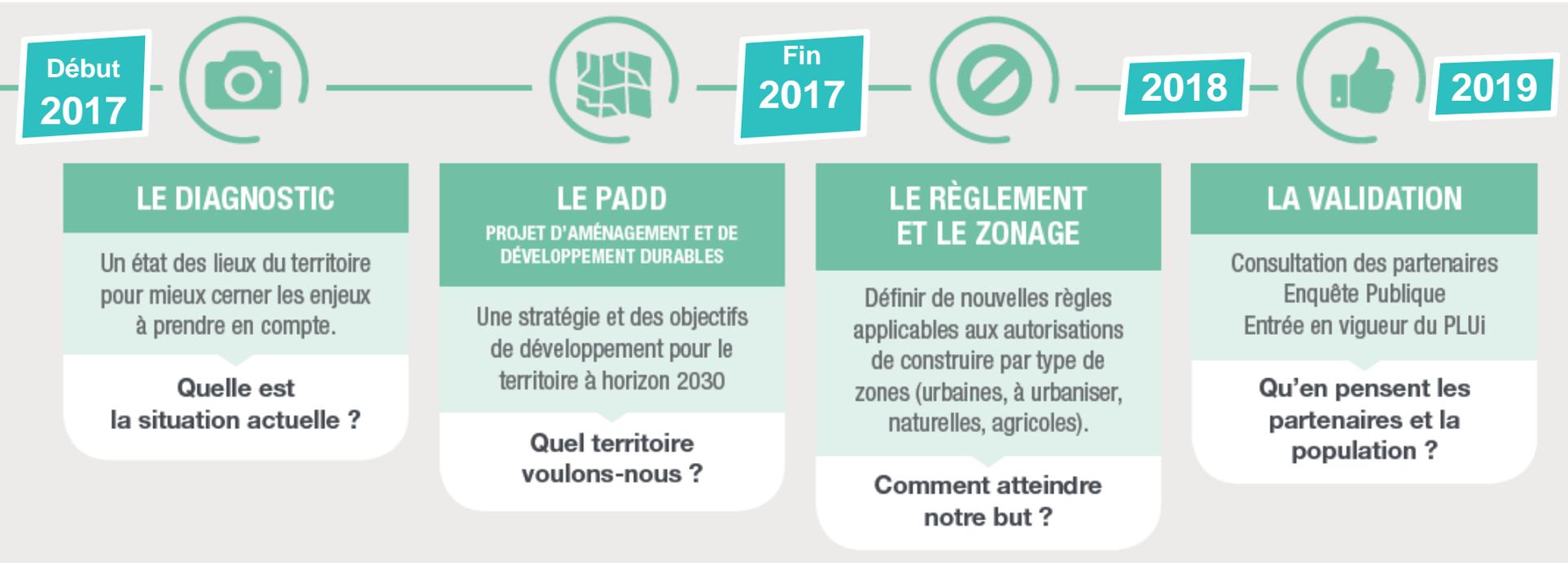
Le PLUi définit **4 types de zones** :

- Les zones urbaines
- À urbaniser
- Naturelles
- Agricoles

Et **réglemente le droit des sols** de chaque parcelle, publique ou privée au sein de ces zones.

**Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux** (PLU, cartes communales) pour les communes qui en sont dotées.

# Les étapes clés



# Zoom sur le PADD

## Le PADD doit être la somme :

- **Des réponses aux enjeux identifiés au sein du diagnostic ;**
- **D'une réflexion prospective « de fond » ;**
- **De choix politiques ;**
- **Du contenu rendu obligatoire par le code de l'urbanisme.**

# Un projet construit autour de 3 grands principes

## Principe n°1 :

**Renforcer la qualité de vie et préserver l'identité du territoire**

## Principe n°2 :

**S'appuyer sur un environnement qualitatif pour renforcer et impulser de nouvelles dynamiques économiques**

## Principe n°3 :

**Profiter de l'attractivité du territoire pour rééquilibrer le développement et répondre à l'ensemble des besoins en termes d'habitat**

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



# PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

2

Quiz

# Comment ça marche ?

- 1 boîtier
- Des questions
- Plusieurs propositions
- 20 secondes pour répondre

**Attention** : le boîtier peut se mettre en veille au bout de quelques minutes, il faut alors le rallumer

1 J'allume le boîtier



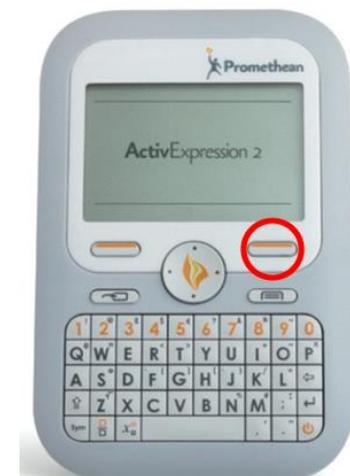
2 Je choisis ma réponse avec le curseur



3 Je la sélectionne



4 J'appuie sur Envoyer



## Question test

**Parmi les communes suivantes laquelle n'appartient pas à la Communauté de Communes Aunis Sud ?**

- 1 Saint Crépin
- 2 Tonnay-Boutonne
- 3 Anais
- 4 Aigrefeuille d'Aunis

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



# PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

**Principe n°1 :**  
**Renforcer la qualité de vie et  
préserver l'identité du territoire**

## Question 1 :

**A l'échelle d'Aunis-Sud, la surface d'espaces naturels ou agricoles utilisée ces 10 dernières années pour la construction équivaut à :**

- 1 30 terrains de foot
- 2 130 terrains de foot
- 3 230 terrains de foot
- 4 330 terrains de foot

## Question 1 – réponse :

A l'échelle d'Aunis-Sud, la surface d'espaces naturels ou agricoles utilisée les 10 dernières années pour la construction équivaut à :

- 4. **330 terrains de foot** soit 240 hectares et 75 % de la consommation d'espace totale
  - **25 % restant en densification**
  - Une artificialisation dédiée pour :
    - **73 % à l'habitat** ;
    - 25 % aux activités ;
    - 1 % activités agricoles ;
    - 1 % Equipements
  - **2 431 logements construits** en 10 ans :
    - **94 % de logements individuels**
      - Dont 87% individuels purs
      - Dont 13% individuels groupés
    - 6 % de logements collectifs

# Principe n°1 : Renforcer la qualité de vie et préserver l'identité du territoire

- Une construction quasi exclusive de logements individuels purs entre 2006 et 2016

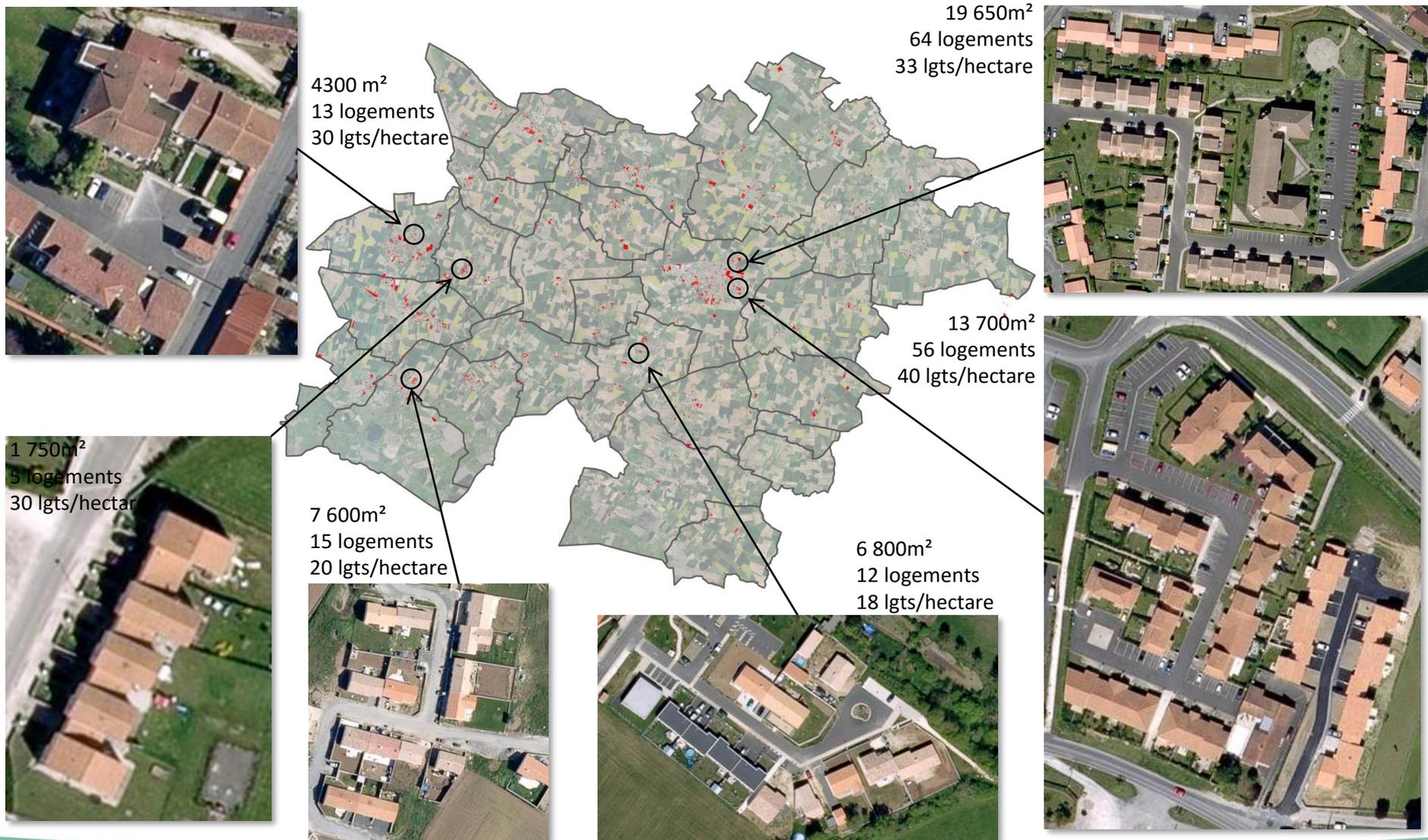


17 620m<sup>2</sup>  
18 logements  
10 lgts/hectare



# Principe n°1 : Renforcer la qualité de vie et préserver l'identité du territoire

## Une diversification des formes urbaines très localisée



## Et demain ?

FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN PERMETTANT UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE EXISTANT

- **Définir des formes urbaines de qualité afin de lutter contre la banalisation du paysage**

*Extension en continuité / intégration des constructions / liaisons douces / identification et réhabilitation du bâti ancien / espaces publics végétalisés / cônes de vues*

- **Constituer des espaces publics enrichissant les cœurs de villes et de villages, valorisant le patrimoine et le caractère rural**

*Identification espaces publics à aménager / édifices patrimoniaux et le petit patrimoine / aménagements adaptés au caractère rural*

- **Soigner les entrées de villes et de villages**

*traitement paysager / renforcement des alignements d'arbres en bord de voiries / Maîtrise du développement urbain linéaire*

- **Organiser le développement urbain en lien avec les activités agricoles**

*Réflexion concertée / zones de développement urbain / accès et dessertes*

## Question 2 :

**De combien de médecins généralistes dispose le territoire ?**

**1     26**

**2     54**

**3     78**

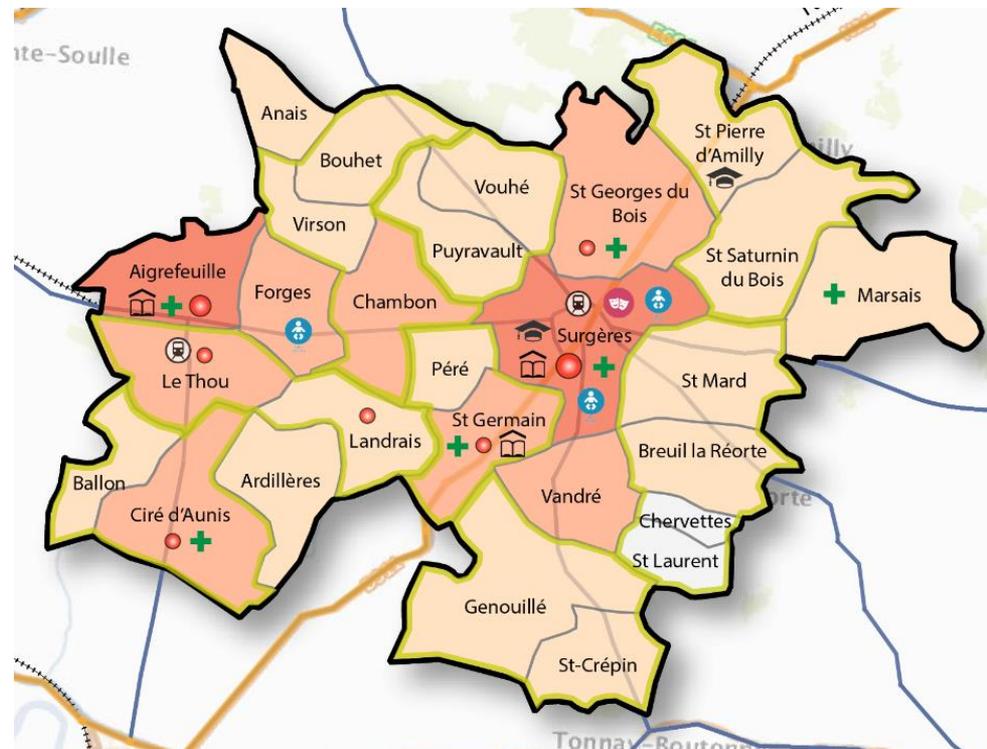
**4     95**

## Question 2 – réponse :

### De combien de médecins généralistes dispose le territoire ?

1. **26** soit 1 pour 1 200 habitants

- **42 % ont 55 ans ou plus**
- **Santé (autres) :** 15 médecins spécialistes, 6 communes avec une ou plusieurs pharmacies
- **Scolaire :** 32 établissements primaire, 4 collèges, 1 lycée général et professionnel, des centres de formation ...
- **Petite-enfance :** 318 assistantes maternelles, 2 multi-accueils, 1 micro-crèche
- **Sport :** 99 associations, 55% des équipements sur Surgères et Aigrefeuille



#### Légende :

Ecoles primaires en RPI

Collège et lycée

Enseignement supérieur et pôle de recherche

Pôle culturel

#### Répartition du nombre d'équipements sportifs

21 - 30

5 - 20

1 - 4

Aucun équipement

Multi-accueil petite enfance

Pharmacie

Nombre de médecins généralistes  
3 5 9

## Et demain ?

### GARANTIR UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES SATISFAISANTE POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

- **Renforcer le maillage des équipements de santé qui participent à l'attractivité du territoire**  
*Anticipation du vieillissement / besoin de santé des familles avec enfants*
- **Développer l'offre d'équipements culturels**  
*Réponse aux besoins de l'ensemble de la population / offre d'hébergement des organisateurs*
- **Développer et mutualiser les équipements sportifs et de loisirs pour diversifier les pratiques**  
*Accès au sport pour tous / renforcement de l'offre d'équipement*
- **Accompagner le développement de l'offre de formation sur le territoire**  
*Anticipation des évolutions démographiques / pôles d'enseignements secondaires et supérieurs*
- **Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire et renforcer l'offre de commerces de proximité**  
*Pôles structurants / mutualisation de l'offre de proximité / desserte*

## Question 3 :

**Quel est le pourcentage des ménages possédant au moins deux voitures ?**

**1**    17 %

**2**    25 %

**3**    53 %

**4**    67 %

### Question 3 - réponse :

Quel est le pourcentage des ménages possédant au moins deux voitures ?

**3. 53 % des ménages** possèdent deux voitures ou plus

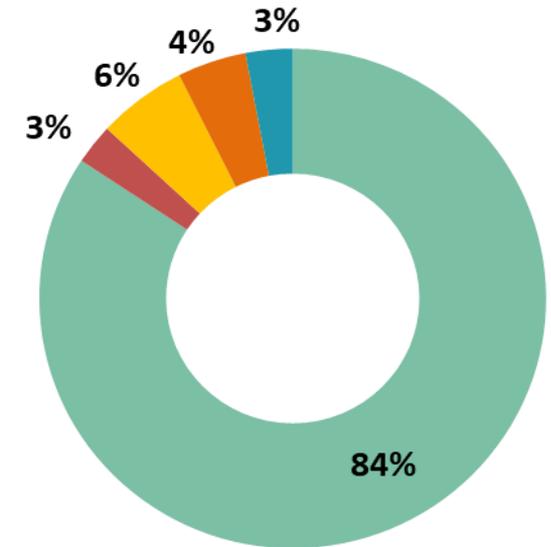
- Une localisation et une **bonne desserte routière** entre 3 grands pôles structurants

- **Flux domicile/travail très nombreux**

- **Transports en commun très peu utilisés**

ne desservant pas toutes les communes

- **Ligne TGV Paris-La Rochelle** desservant le principal pôle de la CdC



Voiture, camion, fourgonnette

Marche à pied

Transports en commun

Deux roues

Pas de transport

## Et demain ?

### RENFORCER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE AFIN D'OFFRIR UNE ALTERNATIVE À LA MOTORISATION DES MÉNAGES

- **Favoriser l'utilisation de modes de transports diversifiés pour les déplacements quotidiens**

*Liaisons douces à toutes les échelles / pôles et équipements structurants / gares / intermodalité / parcs de stationnement vélos / co-voiturage*

- **Développer les transports en commun vers les principaux pôles et équipements structurants du territoire en s'assurant de la cohérence entre les liaisons**

*Transports en commun / équipements structurants / intermodalité avec le train / développement de l'offre ferroviaire*

## Question 4 :

**Quelle part du territoire est couverte par des sites naturels à fort intérêt écologique faisant l'objet de protections particulières et d'inventaires ?**

**1      4 %**

**2      14 %**

**3      24 %**

**4      34 %**

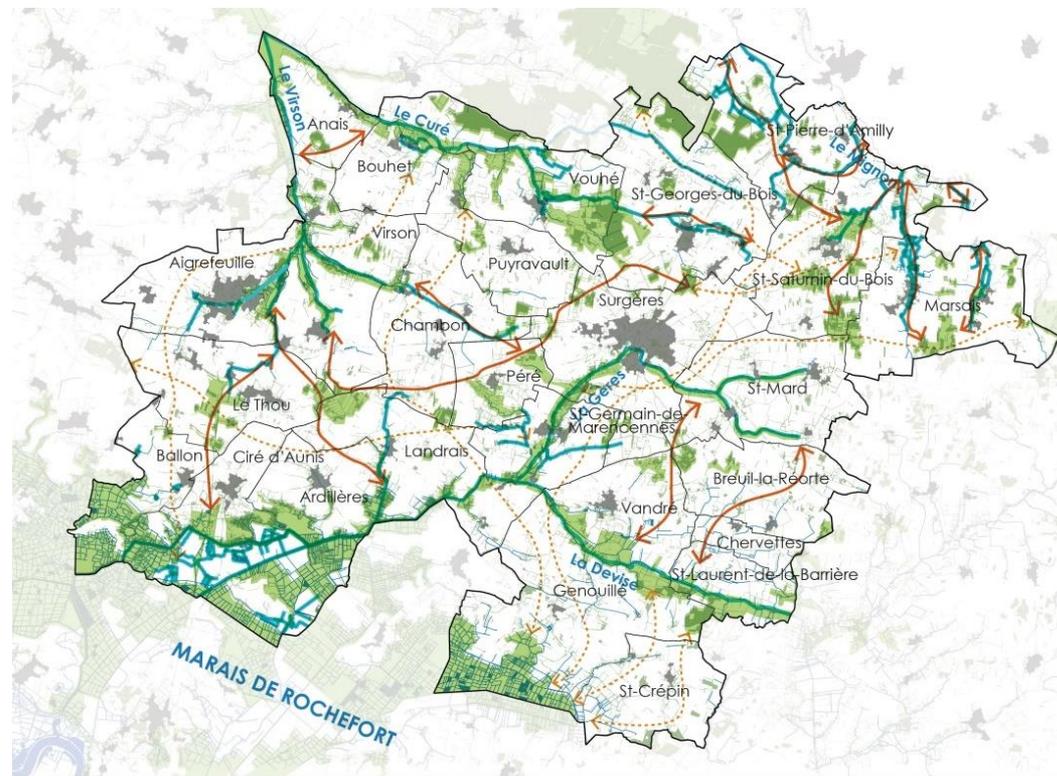
Question 4 – réponse :

Quelle part du territoire est couverte par des sites naturels à fort intérêt écologique faisant l'objet de protection particulières et d'inventaires ?

## 2. 14 % soit 6 494 Ha

Secteurs constituant la **Trame Verte et Bleue** :

- vallées du Curé et du Virson et boisements attenants
- grands ensembles boisés, bocagers, et bosquets des plaines agricoles
- vallées de la Gères, de la Devise et boisements ponctuant la matrice agricole dans ce secteur
- marais de Rochefort



■ Réservoirs de biodiversités principaux (boisements, milieux bocagers denses, prairies humides et marais)

■ Masses boisées

— Réservoirs - corridors primaires de la Trame Bleue

↔ Corridors de milieux ouverts et bocagers à préserver et conforter

⋯ Corridors à restaurer

Nord

0 1 2 3 4 5 km

Commissariat

Amis-Sud

des Communes de Rochefort

Mai 2017

## Et demain ?

### PRÉSERVER ET ENRICHIR LE CADRE NATUREL PORTEUR DE RICHESSES ÉCOLOGIQUES

- **Assurer la protection des espaces naturels constituant des zones de richesses écologiques majeures (réservoirs de biodiversité)**

*Urbanisation hors des espaces naturels remarquables / principaux boisements et des vallons humides inconstructibles / marais mouillés*

- **Préserver et renforcer la trame végétale existante sur l'ensemble du territoire**

*Protection et renforcement haies et boisements / évolution de l'activité agricole / masses boisées et les ripisylves / éléments naturels en milieu urbain*

- **Mettre en valeur les paysages de l'eau et préserver la ressource**

*Zones humides / zone tampon le long des cours d'eau / sites urbanisés traversés par des cours d'eau / gestion annuelle et durable des eaux*

## Question 5 :

**Parmi les 27 communes du territoire combien sont raccordées à l'assainissement collectif ?**

1     6

2     8

3     12

4     16

## Question 5 – réponse :

Parmi les 27 communes du territoires combien sont raccordées à l'assainissement collectif ?

### 4. 16 communes et 6 ont un projet d'assainissement collectif

- Des **réseaux d'assainissement collectif bien développés**,
- Un recours à l'assainissement autonome qui se réduit aux écarts et bâtis isolés mais avec un fort taux de **non conformité**
- **Médiocre qualité** des eaux superficielles
- **Difficile gestion quantitative** de la ressource
- Risques de **remontée de nappe** et d'**inondation** par débordement de cours d'eau
- Développement éclair de **l'éolien peu maîtrisé**
- **Gestion performante et ambitieuse des déchets**

## Et demain ?

### ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ QUI VALORISE LES RESSOURCES LOCALES, S'INSCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT FRAGILE À PRÉSERVER ET LIMITE LES NUISANCES POUR LES HABITANTS

- **Donner la priorité au développement urbain au sein ou en continuité directe des enveloppes bâties existantes, afin de limiter les extensions de réseaux et d'optimiser les équipements d'assainissement collectifs existants**

*Secteurs desservis par les réseaux / stations saturées ou défaillantes / dispositifs de traitement « intermédiaires » / assainissement autonome*

- **Sécuriser la ressource en eau potable en protégeant les captages et leurs abords des pollutions diffuses**

- **Identifier et sécuriser les secteurs soumis au risque d'inondation**

*Champs d'expansion de crues / risque inondation par remontée de nappe / perméabilité des parcelles*

- **Limiter le développement résidentiel à proximité immédiate des sources de nuisances sonores**

*Réseau routier primaire, activités industrielles ou logistiques, silos agricoles, éoliennes*

## Et demain ?

### ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ QUI VALORISE LES RESSOURCES LOCALES, S'INSCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT FRAGILE À PRÉSERVER ET LIMITE LES NUISANCES POUR LES HABITANTS (SUITE)

- **Accompagner les programmes d'optimisation de la collecte et de réduction du gisement de déchets ménagers résiduels**

*Modalités de stockage des déchets dans les projets / aires de regroupement des déchets / plateformes de collecte et de tri / parcours des camions de collecte*

- **Harmoniser et encadrer l'implantation des parcs éoliens**

*répartition équitable et équilibrée / paysage / population*

- **Poursuivre la diversification du mix énergétique d'origine renouvelable locale**

*chaufferies collectives / valorisation de sites contraints / méthanisation agricole*

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



# PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

## Principe n°2 :

S'appuyer sur un environnement qualitatif pour renforcer et impulser de nouvelles dynamiques économiques

## Question 6 :

**La communauté d'agglomération de La Rochelle compte 119 emplois pour 100 actifs occupés, combien sur Aunis-Sud ?**

1 12

2 66

3 119

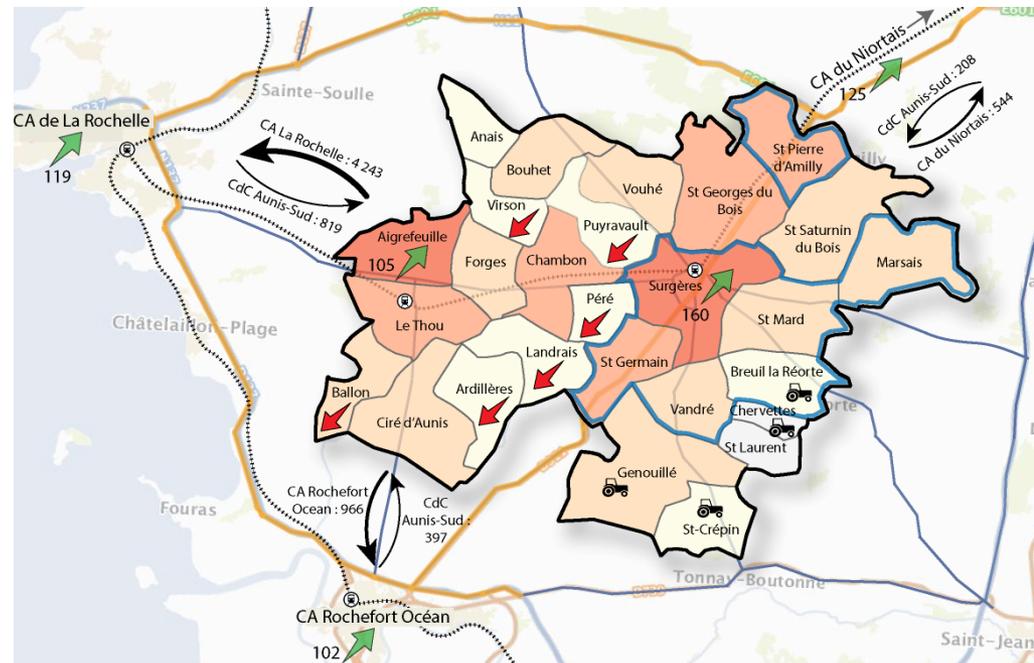
4 157

Question 6 - réponse :

La CA de La Rochelle compte 119 emplois pour 100 actifs occupés, combien sur Aunis-Sud :

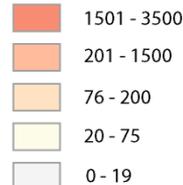
2. 66 emplois pour 100 actifs

- + 1 317 emplois tous secteurs confondus entre 1999 et 2013
- 60 % des emplois concentrés sur Surgères et Aigrefeuille d'Aunis
- Des mobilités domicile-travail importantes : 75 % des actifs travaillent en dehors de leurs commune de résidence.
- 3 pôles d'emplois extérieurs captant les actifs du territoire
- Une agriculture très présente mais fragilisée : - 99 agriculteurs exploitants entre 2008 et 2013



Légende :

Répartition du nombre d'emplois



Green arrow: Nombre d'emplois supérieur à la population active (... emplois pour 100 actifs)

Red arrow: Nombre d'emplois inférieur à 1 emploi pour 4 actifs

Blue swirl: Concentration de l'emploi sur la Cdc : 65 emplois pour 100 actifs

Blue outline: Taux de chômage supérieur à 15%

Tractor icon: Taux d'emploi dans l'agriculture supérieur à 35%

Double arrow: Principaux flux domicile/travail 2013

## Question 7 :

**Quelle est la part des parcs d'activités économiques communautaires reliés au Très Haut Débit ?**

- 1 35 %
- 2 65 %
- 3 85 %
- 4 100 %

## Question 7 - réponse :

### Quelle est la part des parcs d'activités économiques communautaires reliés au Très Haut Débit ?

#### 2. 65 % soit 6 parcs raccordés (sur 9 au total) :

- Fief Girard (Aigrefeuille d'Aunis/Le Thou)
- Le Cher (Chambon)
- Le Fief Magnou (Forges)
- Le Fief St-Gilles (St-Georges-du-Bois)
- Ouest / Ouest II (Surgères)
- La Métairie (Surgères)

+ 1 parc non communautaire raccordé sur 3 au total

- **Réseau fibre optique** traversant le territoire sur un axe Est/Ouest au niveau de Surgères
- « **zones blanches du haut débit** » présentes au Sud de la Communauté de Communes

## Et demain ?

### VALORISER LES CONDITIONS PROPICES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Renforcer et structurer l'activité économique présente sur le territoire**

*Accueil d'entreprises / accompagnement / parcours résidentiel des établissements / regroupements d'activités / filière agroalimentaire / développement qualitatif des PAE*

- **Lier les Parcs d'Activités Economiques aux pôles gares**

- **Développer les services au sein du maillage économique**

- **Conserver et communiquer sur la disponibilité foncière à des prix compétitifs**

- **Renforcer le réseau numérique sur le territoire**

- **Développer de nouvelles filières économiques impulsées par un cadre de vie de qualité**

*Gestion des déchets et du recyclage / unités de production / énergies renouvelables*

- **Permettre le développement des activités primaires génératrices d'emplois, créatrices de valeur ajoutée pour le territoire en assurant une gestion des espaces**

## Et demain ?

### RENFORCER L'ÉCONOMIE À TRAVERS LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

- **Pérenniser et préserver les outils de production agricole et sylvicole**

*Terres agricoles et sylvicoles / nouvelles infrastructures agricoles / circulation des engins agricoles / circuits courts et de l'agriculture biologique / filière bois-énergie*

- **Limiter l'étalement urbain en favorisant la densification en centre-bourg**

- **Accompagner les transitions paysagères**

*Transitions espaces urbanisés/espaces agricoles / traitement paysager des parcs d'activités et des franges des exploitations agricoles*

## Question 8 :

**Quelle a été la fréquentation du site archéologique de Saint-Saturnin-du-Bois pour la saison 2017 ?**

**1**    1 852

**2**    2 723

**3**    4 236

**4**    5 130

## Question 8 - réponse :

Quelle a été la fréquentation du site archéologique de Saint-Saturnin-du-Bois pour la saison 2017 ?

### 1. 1 852 visiteurs

- **Positionnement géographique stratégique**, aux portes de grandes destinations touristiques (La Rochelle, Marais Poitevin)
- **Atouts patrimoniaux et paysagers** trop peu valorisés
- Offre d'hébergements de plein air satisfaisante mais une **carence hôtelière** compensée par les chambres d'hôtes et les locations saisonnières
- **Large panel de manifestations** : festivals, spectacles, expositions, arts...

## Et demain ?

### S'APPUYER SUR UNE RURALITÉ DE QUALITÉ POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

- **Poursuivre la communication sur le potentiel touristique existant**
- **Valoriser les spécificités patrimoniales historiques et économiques**  
*Patrimoine exceptionnel / agrotourisme / sentiers bordant le réseau hydrographique / petit patrimoine jalonnant les cours d'eau*
- **Soutenir la création d'hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels)**
- **Proposer une offre de restauration adaptée aux touristes**
- **Permettre le développement du tourisme d'affaire**
- **Renforcer l'offre de loisirs en lien avec le développement des activités touristiques**  
*activités de sports « nature » / tourisme vert / équipements caractéristiques et structurants (ex : piscine)*
- **Faciliter le maillage d'équipements touristiques pour proposer des circuits clés en main**
- **Prendre en compte la perception du paysage depuis le réseau routier principal**

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



# PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

## Principe n°3 :

Profiter de l'attractivité du territoire pour rééquilibrer le développement et répondre à l'ensemble des besoins en termes d'habitat

## Question 9 :

**Sachant que 1 469 habitants sont partis du territoire entre 2012 et 2013, combien s'y sont installés ?**

**1**     655

**2**     1 235

**3**     2 175

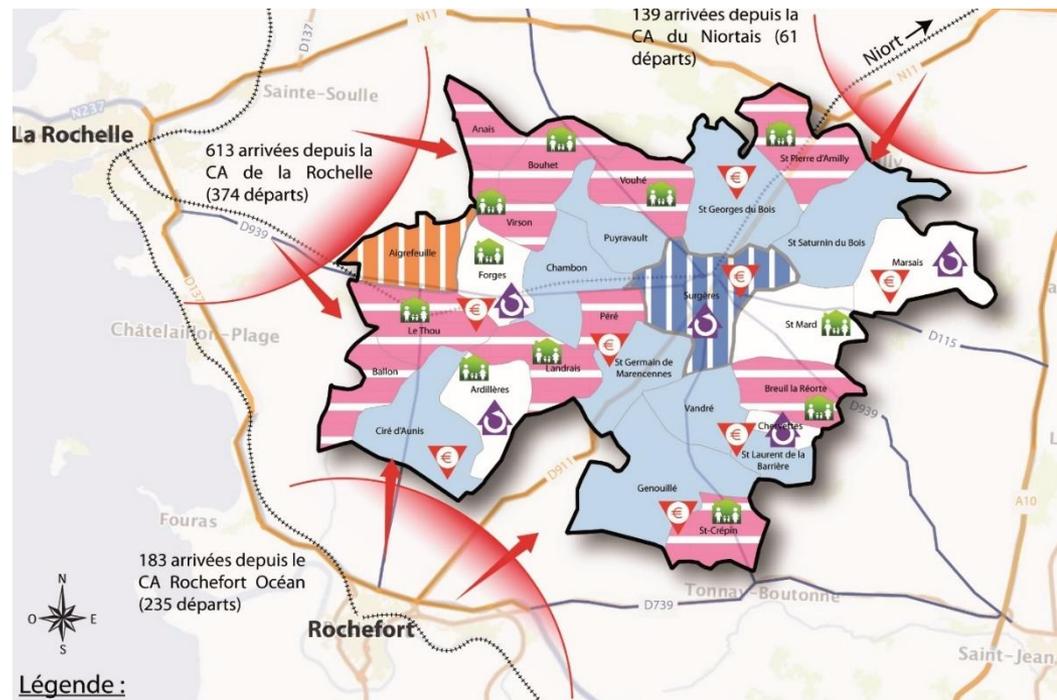
**4**     3 425

## Question 9 - réponse :

Sachant que 1 469 habitants en sont parties du territoire entre 2012 et 2013, combien s'y sont installés ?

### 3. 2175 installations

- **Solde migratoire positif**, qui atteste d'une certaine **attractivité** du territoire
- Principaux flux entrants : **CA de La Rochelle**, CA du Niortais, autres territoires de Charente-Maritime
- **Solde migratoire négatif vis-à-vis la CA de Rochefort**
- Solde positif chez les **20-29 ans**, les **familles** et les jeunes **retraités**
- **Négatif chez les 15-19 ans**



#### Un territoire sous influence des agglomérations voisines

Fortes migrations résidentielles de ménages depuis les agglomérations voisines (flux de personnes 2012-2013)

Croissance démographique et fort rythme de construction

Communes avec une population au profil très familial

#### Deux polarités aux profils différenciés

Surgères : commune urbaine avec une population aux revenus plus faibles, une part plus importante de locataires (dont sociaux) et un vieillissement de sa population

Aigrefeuille-d'Aunis : commune urbaine avec une population aux revenus relativement élevés, une attractivité portée par un solde migratoire qui atténue le vieillissement de la population

#### Des communes à la dynamique fragile

Taux de vacance > 10%

Communes connaissant un fort vieillissement de leur population

Communes dont le revenu médian disponible par UC est inférieur à la moyenne de l'EPCI (19 317 €/an)

## Question 10 :

**Quelle est la part des appartements dans le parc total de logements ?**

- 1**    8 %
- 2**    12 %
- 3**    18 %
- 4**    26 %

## Question 10 - réponse :

### Quelle est la part des appartements dans le parc total de logements ?

1. 8 %

- Une offre composée de **grands logements individuels**, de plus en plus en **inadéquation avec le profil des ménages** :
  - **92 %** de maisons
  - **81 %** de T4 et +
  - **2/3** des logements en situation de sous-occupation
- **Hausse de la vacance** depuis 2008, marquée sur certaines communes
- **30% du parc** est centenaire

## Et demain ?

### SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL POUR UNE RURALITÉ VERTUEUSE

- **Poursuivre l'accueil de familles tout en maîtrisant l'impact du développement résidentiel**

*développement de l'emploi local et des services / offre de mobilité / logements familiaux / densification/ diversification /développement durable*

- **Accompagner les propriétaires-occupants et bailleurs dans la rénovation, notamment thermique, de leur logement**

*dispositif d'amélioration du parc privé / mesures en faveur de l'habitat déjà existantes / conditions de vie des PMR*

- **Améliorer globalement l'attractivité des centralités pour créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance**

*redynamisation des centralités / richesse du patrimoine architectural / bâti vacant*

## Question 11 :

**Quel est le revenu mensuel maximum d'une famille avec deux enfants pouvant prétendre à un logement HLM ?**

- 1 1 800 € net par mois
- 2 3 250 € net par mois
- 3 4 225 € net par mois
- 4 5 695 € net par mois

## Question 11 - réponse :

Quel est le revenu mensuel maximum d'une famille avec deux enfants pouvant prétendre à un logement HLM ?

**3. 4 225 € nets par mois** pour un logement social de type PLS.

**3 250 € nets par mois** pour à un logement social de type PLUS.

**1 800 € nets par mois** pour un logement social de type PLAI

- **83 % des locataires du parc privé** pourraient bénéficier d'un logement social.
- **3,4 % de logements sociaux** à l'échelle de la Communauté de Communes
- **3/4 de l'offre concentrée sur Surgères.**
- **1/5 des logements sociaux** construits avant 1970

## Et demain ?

### RENFORCER L'ÉQUILIBRE INTERCOMMUNAL EN TERMES DE RÉPONSE AUX BESOINS EN LOGEMENT

- **Diversifier l'offre de logements afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés**

*Ménages au profil de moins en moins familial / logements semi-collectifs, petites et moyennes typologies / offre locative privée et sociale / rééquilibrage / opérations mixtes*

- **Rééquilibrer l'offre sociale à l'échelle intercommunale**

*production limitée à Surgères / qualité de l'offre locative sociale / petits programmes locatifs sociaux*

- **Lutter contre la sous occupation dans les parc privés et publics**

*Habitat intergénérationnel / grands logements / étudiants / jeunes ménages*

- **Maitriser les prix immobiliers et fonciers**

*stratégie foncière / terrains répondant aux demandes actuelles / opérations en accession abordable*

- **Développer les solutions de logements et d'hébergement spécifiques aujourd'hui manquants sur le territoire**

*Logements d'accueil temporaire / logements à destination des jeunes / produits adaptés aux seniors / gens du voyage*

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



# PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

2

La concertation continue



**DES RENCONTRES  
PUBLIQUES**



**DES REGISTRES DE  
CONCERTATION**



**UN ESPACE DÉDIÉ SUR LE  
SITE INTERNET**



**UNE EXPOSITION  
ÉVOLUTIVE**



**DES LETTRES D'INFORMATION  
PÉDAGOGIQUES**



**DES ARTICLES**